

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février, à vingt heures quarante-cinq.

Le Conseil Municipal de la commune de Juscorps, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Corinne RIVET BONNEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames Catherine DECHAINED, Aurélie MORISSEAU, Corinne RIVET BONNEAU et Messieurs Michel AUJARD, Didier BLAUD, Dominique CHARENTON, Francis PIQUEREAU et Damien RIVET

Absents excusés : Mrs Sébastien GERON et Sébastien JORIGNE

Secrétaire de séance : Mr Damien RIVET

Membres en exercice : 10

Membres présents : 8

Membres votants : 8

Le procès-verbal du 21 décembre 2023 n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

CENTRE DE GESTION 79

• **Avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique**

Mme le Maire donne lecture de l'avenant n°2 de la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique. Cet avenant a pour objet de prendre en compte les tarifs adoptés par le conseil d'administration du Centre de gestion dans sa réunion du 11 décembre 2023 concernant la formation et l'assistant du personnel à l'utilisation d'un site informatique ainsi que l'éventuelle modification du site informatique de la collectivité.

Après en avoir délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y affèrent.

• **Avenant à la convention de mise à disposition de personnel intérimaire**

Vu le code général de la Fonction Publique,

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 4 novembre 1996, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Elle précise que dans ce cadre, le Centre de Gestion peut mettre à disposition des collectivités et établissements adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités. Elle informe le conseil municipal que le conseil d'administration du Centre de gestion du 11 décembre 2023 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2024, qui passera de 4.5% à 5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des personnels

intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de Gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2024 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5% des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ☞ **Mairie et garderie** : isolation des combles par la société Maupin le 26 février 2024
- ☞ **Eclairage** : passage en LED école et mairie
- ☞ **Chaudière école** : il faut changer un purgeur suite à l'entretien annuel
- ☞ **Parking école** : pose d'un drain pour évacuer l'eau qui stagne par fortes pluies et prévoir des travaux de réfection et place de stationnement
- ☞ **Ecole** : un radiateur ne fonctionne plus dans les wc extérieurs. Prévoir le changement
- ☞ **Cantine** : Achat d'un Kit ménage comme celui fournit par le syndicat de commune pour l'école.
- ☞ **Salle La Bécotine** : achat et pose de butées pour certaines portes ayant accès sur l'extérieur
- ☞ **Associations** : faire un courrier pour demander le bilan de l'année 2023 ainsi que le nombre de manifestations faites pour le versement de la subvention
- ☞ **Voirie et signalétique** : recensement des panneaux et leurs états. Un devis sera demandé pour la réfection de la voirie
- ☞ **Plantation de haie** : RDV prévu le 9 mars 2024 à 8h30 à la salle La Bécotine. Chantier participatif avec le concours de la Fédération de Chasse, l'ACCA, les enfants du RPI et la population.
- ☞ **Prochains conseils** : 7 mars, 4 avril et 16 mai

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Corinne RIVET BONNEAU

Le secrétaire de séance
Mr Damien RIVET